

Le Projet de loi sur la protection de l'enfance adopté au Sénat

Hier, le Sénat a adopté en première lecture le projet de loi sur la protection de l'enfance qui établit un dispositif en trois points : renforcer la prévention, organiser le signalement, et diversifier les modes de prise en charge.

Faisant l'objet d'un consensus, les débats se sont déroulés dans un climat serein.

Plusieurs amendements présentés par Claire-Lise Champion, Sénatrice de l'Essonne, au nom du groupe socialiste ont été adoptés, le plus souvent à l'unanimité. Les sénateurs socialistes se félicitent notamment de l'adoption de certaines de leurs propositions :

- l'entretien au quatrième mois de grossesse qui a été élargi au père,
- l'obligation d'informer systématiquement les mineurs lorsqu'ils sont concernés par une procédure,
- la mise en place d'une information obligatoire entre les institutions, les organismes habilités par le Conseil Général et l'enfant ; ce qui permet un meilleur suivi.

Cependant, le groupe socialiste du Sénat s'est finalement abstenu en raison notamment du manque de financement de ce projet ; et de la sous-estimation des coûts induits par la mise en place de toutes ces mesures. Une fois de plus le gouvernement se désengage et fera porté le coût de la réforme :

- sur les départements à hauteur de 115 millions d'euros
- sur la branche familles pour les 35 millions restants, alors que cette dernière a déjà vu son déficit doublé en un an.

Enfin, pour la Sénatrice « les réticences des socialistes s'expliquent également par la préparation au ministère de l'intérieur du texte sur **la délinquance des mineurs** qui pourrait le vider de son sens. Notamment par des dispositions concernant le dépistage précoce des troubles du comportement qui dénatureraient les mesures proposées dans le cadre de la protection de

Pour tout contact
THOMAS CHAUMEIL
Assistant parlementaire
Permanence parlementaire
11 avenue d'Ostrach
91580 ETRECHY
01.69.92.23.68
01.69.92.23.81 (fax)